



**Délibération No. 09-2026**

**Election du vice-président du conseil d'administration de la Cité**

**Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du  
vendredi 22 mai 2026**

étaient présents

Au titre de l'État

- . M. Florent Gallardo représentant M. Jérôme Harnois, Préfet de la Charente
- . Mme Anne Claire Rocton, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

Au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, conseiller
- . Mme Hélène Gingast, Vice-Présidente
- . M. Jérôme Sourisseau, Président

Au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Desaphy, Maire adjoint
- . M. Florian Surget, conseiller

Au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, conseillère,

Personnalité qualifiée

- . M. Olivier Balez

Représentants du personnel

- . M. Arthur Gatard

Avaient donné pouvoir

- . M. Lucas Hureau, personnalité qualifiée, avait donné pouvoir à M. Olivier Balez, personnalité qualifiée
- . Mme Hélène Topouria, représentante du personnel, avait donné pouvoir à M. Arthur Gatard, représentant du personnel

Étaient excusés

- . M. Philippe Bouty, conseiller, Département de la Charente

Ont également participé à ce conseil

- . M. Thomas Schnabel, Directeur de la Culture et de la Politique de l'Image, GrandAngoulême
- . Mme Catherine Moreau, Directrice de la culture, Département de la Charente
- . M. Frédéric De Faccio, Directeur des Arts et de la Culture, Ville d'Angoulême

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . M. Lucas Hureau, Personnalité qualifiée

présents : 10

pouvoir : 2

votants : 12 (sur 13 membres)

## Délibération No. 09-2026

### Election du vice-président du conseil d'administration de la Cité

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».

#### ➤ Exposé des motifs

L'article L.1431-4 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « le président du conseil d'administration est élu en son sein ».

L'article 8 des statuts de l'EPCC dispose que :

« Le président du conseil d'administration et un **vice-président** sont élus par le conseil d'administration en son sein, à la majorité des deux tiers pour une **durée de trois ans renouvelable**, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de leur mandat électif. »

L'article 9 des statuts précise que :

« Le président est assisté d'un vice-président désigné dans les mêmes conditions.  
Le président convoque et préside le conseil d'administration, ainsi que le conseil d'orientation. Il peut déléguer sa signature au directeur. »

Le mandat de Monsieur Gérard Desaphy, élu de la Ville d'Angoulême, en qualité de vice-président du conseil d'administration, est arrivé à échéance, concomitamment à la fin de son mandat électif à la suite des élections municipales.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président au sein des membres du conseil d'administration de la Cité.

M. Gérard Desaphy, Adjoint au Maire au titre de la Ville d'Angoulême, est candidat au poste de vice-président.

M. Patrick Mardikian, Président de la Cité, procède à l'élection à bulletin secret.

#### ➤ Résultat du vote à bulletin secret :

Nombre de votants : 12

Pour : 9

Bulletin blanc : 3

Abstention : 0

#### ➤ Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le Conseil d'administration de la Cité déclare :

- M. Gérard Desaphy, élu vice-président du conseil d'administration de la Cité pour un mandat de 3 ans.

Patrick Mardikian, Président conseil d'administration de la Cité



